

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par
M. Potier

ARTICLE 2**RAPPORT**

Au début de l'alinéa 47, insérer la phrase suivante :

« La lutte contre la sous-nutrition est une priorité de la politique de développement et de solidarité internationale. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renforcement de la sécurité alimentaire dans les pays en développement passe nécessairement par une action vigoureuse contre la sous-nutrition, qui constitue un frein massif au développement.

La sous-nutrition est responsable de 45% des décès d'enfants de moins de 5 ans dans le monde et ampute gravement le potentiel de développement de certains pays (jusqu'à 2 à 3 points de PIB selon la Banque mondiale).